

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 08 - 074

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 21 novembre 2019 à partir de 16 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusés :

- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)

Décision 6 : L'avenant au marché de nettoyage des locaux des CIS mixtes ou sièges de compagnie.

Cet avenant n°2 a pour objet de prendre en compte la prolongation du marché de nettoyage des centres d'incendie et de secours mixtes ou sièges de compagnie.

Afin de garantir une parfaite continuité de service, et dans l'attente du résultat de la consultation à venir, il est proposé de prolonger le marché actuel pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2020.

Cette proposition d'avenant de prolongation a été examinée par la commission d'appel d'offres du 21 novembre 2019.

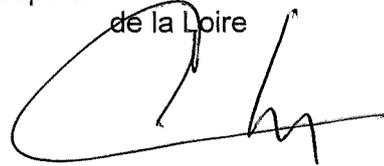
**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant relatif au marché de nettoyage des locaux des CIS mixtes ou sièges de compagnie et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER